



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/05/14

Reçu en Préfecture le : 06/06/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 26 mai 2014
D - 2014/255

Aujourd'hui 26 mai 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET,
Mr Y. DAVID (présent à partir de 16h20), Mme N. DELATTRE (présente à partir de 17h05), Mr N. BRUGERE (présent jusqu'à 16h45)

Excusés :

Monsieur Josy REIFFERS, Madame Constance MOLLAT, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Jacques COLOMBIER

Attribution d'aide financière en faveur de l'Association Union Saint Jean. Subvention. Adoption. Autorisation.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre général de sa politique d'aides aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles. L'attribution de subventions leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités, d'organiser des manifestations festives, de valoriser la vie associative, de créer du lien social, de mettre en place des ateliers de formation.

L'association Union Saint Jean dont le siège social est au 97, rue Malbec à Bordeaux est une maison de quartier qui travaille dans le secteur de l'animation socio culturelle. Forte de 1 995 adhérents, elle propose des activités sportives telles que les arts martiaux, le tennis de table, le basket-ball, le football, la gymnastique ; des activités culturelles telles que les arts plastiques, le cirque, le théâtre, des cours de langue (chinois, japonais), d'expression musicale (chorale, guitare, piano) ; des cours d'expression corporelle (danse, flamenco, hip hop, salsa, etc.). Elle intervient aussi dans le cadre des activités périscolaires, des centres d'accueil et de loisirs, des interclasses.

Plusieurs bâtiments composent l'ensemble immobilier du siège social situé au 97 rue Malbec. L'un d'entre eux est un ancien cinéma qui sert actuellement de remise à matériels.

Construit en 1946, il a été définitivement fermé au public en 1988. Son état de dégradation avancé rend nécessaire sa démolition en raison du danger qu'il présente pour les différentes personnes appelées à fréquenter ce lieu. Aujourd'hui la cour est principalement utilisée dans le cadre des activités périscolaires et des accueils de loisirs. Mais son état de détérioration actuelle rend difficile la tenue de ces activités.

Les responsables de l'association se sont rapprochés de la Ville pour expliquer leur intention de démolir l'ancien cinéma, et de réutiliser les emprises au sol et la cour existante pour restructurer ces espaces avec essentiellement deux usages : un jardin partagé à caractère pédagogique et des espaces de rangement qui font défaut.

Ces emprises recomposées proposeront un espace pluriel ouvert et accessible au plus grand nombre. Il sera conçu comme un lieu de rencontres et d'échanges.

L'objectif de l'Union Saint Jean est de conforter le lien intergénérationnel dans le quartier mais aussi de faire découvrir à de nouveaux adhérents, les activités socio culturelles.

Dans le détail, les travaux porteront sur tout d'abord un diagnostic technique, puis la démolition proprement dite, la réalisation des travaux de maçonnerie, ravalement et terrassement pour terminer avec un réaménagement paysager avec implantation de chalets bois à usage pédagogique et de rangement.

Ne disposant pas de la totalité du financement, l'association sollicite la Ville pour une subvention d'investissement, selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

- Association Union Saint Jean	42 849,00 €
- Mairie de Bordeaux	37 476,00 €

TOTAL	80 325,00 €

Après examen attentif, il nous a paru opportun de réserver une suite favorable à cette demande afin de conforter l'action menée par cette association et d'octroyer à l'Union Saint Jean une subvention de 37 476,00 €.

Conformément à la loi, il est nécessaire de conclure des conventions de partenariat qui prennent en compte les modalités de contrôle de l'emploi des subventions.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-joint annexé,
- verser une subvention de 37 476 €uros à l'association Union Saint Jean dont le montant sera imputé sur les crédits de la Ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 mai 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Anne BREZILLON



**Convention entre la Ville de Bordeaux et l'association Union Saint Jean
Participation financière de la Ville aux travaux de démolition,
d'aménagement d'espaces d'animation et de rangement**

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n° en date du/...../..... reçue en Préfecture de la Gironde le/...../....., ci-après dénommée « La Ville »

D'une part,

Et :

L'association Union Saint Jean, représentée par son Président, Monsieur Pierre GAMUNDI, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du/...../....., Ci-après dénommée « l'Association »

D'autre part,

ARTICLE 1 – OBJET

L'association Union Saint Jean souhaite procéder à des travaux de démolition, d'aménagements d'espaces d'animation et de rangement, 97 rue Malbec à Bordeaux. Le montant des travaux est de 80 325,00 € TTC.

La Ville de Bordeaux apporte son concours financier dans les conditions figurant à l'article 3 pour un montant plafonné à 37 476,00 €.

Il est précisé que l'association est le maître d'ouvrage des travaux objet des présentes et qu'en aucun cas la responsabilité de la Ville de Bordeaux ne pourrait être engagée en cas de litige.

ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée aux travaux de démolition et d'aménagement d'espaces d'animation et de rangement.

En cas de non respect de ces dispositions, la subvention d'équipement devra être remboursée à la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Le versement de cette subvention se fera selon le calendrier ci-dessous :

- 12 000 € à la signature de la convention,
- 25 476,00 € sur production des factures justificatives, visées et certifiées acquittées par Monsieur le Président de l'association, au prorata du montant de la participation de la Ville.

ARTICLE 4 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 Bordeaux Cedex,
- pour L'association Union Saint Jean, au 97 rue Malbec à Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le/...../.....

En trois exemplaires.

Pour L'association Union Saint Jean
Le Président,
Pierre GAMUNDI

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire,
Alain JUPPÉ